



\*Identité provisoire



## AVIS AU PUBLIC

Chambéry métropole – Cœur des Bauges  
Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de La Ravoire

Le public est informé que par arrêté n° 2017-116A du 1<sup>er</sup> décembre 2017, le président de Chambéry métropole Cœur des Bauges a engagé la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Ravoire.

Ce projet a pour but d'ajuster plusieurs points du règlement écrit et graphique.

Pour le règlement écrit, il s'agit d'adapter les règles de stationnement véhicules et cycles sur le secteur de la ZAC Valmar, d'adapter la règle sur les accès et la desserte en U pour faciliter la réalisation d'aménagement de type zone de rencontre, de clarifier la retranscription du PPRI dans le règlement et la fiche annexe n°4, et enfin d'adapter la règle de clôtures pour les secteurs Ng.

Pour le règlement graphique, il s'agit de corriger la ligne de recul du secteur des Charmilles en l'adaptant à la réalité du terrain.

Comme définit par la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2017, le projet de modification simplifiée n° 1, l'exposé des motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public du lundi 15 janvier 2018 au jeudi 15 février 2018 inclus aux jours et heures d'ouverture habituels :

- au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges (106 Allée des Blachères)
- en mairie de La Ravoire (Place de l'Hôtel de ville)

Le dossier sera également consultable sur le site internet de Chambéry métropole - Cœur des Bauges dans la rubrique documents d'urbanisme (<http://www.chambery-bauges-metropole.fr/1394-documents-d-urbanisme.htm>).

Des registres permettant au public de consigner ses observations seront ouverts au siège de CMCB et en mairie de La Ravoire. Chacun pourra également faire part de ses observations par écrit à l'adresse suivante : Chambéry métropole - Cœur des Bauges - 106 allée des Blachères, 73026 Chambéry cedex ou par mail à [enquete.publique-plu@chambery-bauges-metropole.fr](mailto:enquete.publique-plu@chambery-bauges-metropole.fr) en précisant l'objet : Modification simplifiée n°1 du PLU de La Ravoire. Ces observations seront enregistrées et conservées.

Cet avis sera consultable sur les sites internet de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de la mairie de La Ravoire et au siège de Chambéry métropole – Cœur des Bauges et en mairie de La Ravoire jusqu'à la fin de la mise à disposition.

A l'issue de la mise à disposition, le projet de modification simplifiée n°1, éventuellement amendé pour tenir compte des avis, sera approuvé par le Conseil communautaire de Chambéry Métropole – Cœur des Bauges.